



Editorial

L'automne, une saison sans brouillard ?

Paradoxalement, c'est en ce début d'automne que pourrait se dissiper le brouillard qui enveloppe encore certaines données utiles à la mise en œuvre rapide de la réforme. Circulaire d'application, formation et rôle des collaborateurs médecins, adaptation de la convention collective des personnels des Services, prise en charge des salariés du particulier employeur, etc., devraient faire l'objet d'arbitrages prochains qui donneront plus de visibilité aux SSTI pour finaliser leur projet de Service.

La concertation autour des adaptations nécessaires au fonctionnement des SSTI bat son plein. Vous trouverez dans ce numéro, et sur le site du Cisme, des informations illustrant les réflexions en cours dans notre secteur et pouvant contribuer à la mise en œuvre cohérente des nouvelles dispositions régissant l'activité des Services de santé au travail interentreprises. Concilier la définition de contreparties individualisées à chaque adhésion avec la prise en compte des politiques nationale et régionale de Santé au travail, tout en s'assurant de l'implication de toutes les parties prenantes, est le défi de cette fin d'année. Cela passera par beaucoup de concertation.

Les Journées Santé-Travail du Cisme, programmées les 23 et 24 octobre prochains, seront un temps fort de ces échanges, dans la logique de partenariat qui présidera et qui devra conduire à la conclusion de Contrat d'objectifs et de moyens entre les Direccte, les Carsat et les SSTI, dans les mois à venir. La loi et les décrets parus en 2011 et 2012 rendent solidaires, dans la mise en œuvre de la réforme, les Pouvoirs publics, l'Assurance maladie, les acteurs des Services, et, bien sûr, les partenaires sociaux, dont l'avis sera requis.

Réforme du fonctionnement des SSTI

La levée des dernières inconnues de la réforme facilitera sa mise en œuvre

La réforme du fonctionnement des SSTI est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Les SSTI ont largement entamé les adaptations qu'appelle le nouveau cadre posé par la collectivité nationale.

Concernant les modifications à opérer dans la composition du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle, on peut estimer à 20 % le nombre de Services déjà en conformité et tous annoncent qu'ils le seront dans les tout prochains mois.

La priorité est désormais l'élaboration du projet de Service. La note conjointe, diffusée par la Direction générale du Travail et la Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS, à leurs relais régionaux, aborde la mise en œuvre de la réforme en évoquant, dans cet ordre, le projet de Service, l'agrément, et le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, tout en soulignant leurs liens étroits.

Bâtir un projet de Service suppose une analyse préalable des besoins et des moyens disponibles, ou à développer, afin de projeter l'activité à 3 ou 5 ans. Or, cette analyse est handicapée. En effet, fin septembre 2012, des inconnues demeurent :

- le précédent créé par le secteur de la banque avec son projet de déploiement de services interentreprises à compétence professionnelle fermée, son éventuelle reprise par d'autres branches, jette des doutes considérables sur l'avenir des SSTI. En effet, il se traduit immédiatement en inconnues sur les catégories de salariés qu'ils auront réellement en charge, sur le nombre de médecins dont ils disposeront à terme, sur la cohérence de la politique régionale d'agrément,

- sans représenter la réponse aux difficultés de ressources humaines des SSTI, la possibilité d'embaucher des collaborateurs médecins, qui deviendront à terme médecins du travail, constitue une opportunité pour beaucoup de Services. Ils pourraient compléter leurs ressources médicales en forte diminution. Or le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), en l'absence de formation disponible permettant d'accéder à la qualification en médecine du travail, a diffusé une circulaire recommandant à ses antennes départementales de ne pas valider les contrats des collaborateurs médecins. Et même si les critères de qualification dépendent, en partie, de ce même CNOM, et si d'autres formations à l'étranger pourraient, sans doute, permettre de prétendre à cette qualification, il est exact, fin septembre 2012, qu'aucune formation n'est disponible sur le territoire national, pour des collaborateurs médecins qui deviennent, dès lors, très difficiles à embaucher,

(suite au dos...) >

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

- » **Conférences interrégionales**
Page 3. Construire ensemble l'avenir des SSTI.
- » **Enquêtes "Rapport de branche" et "Chiffres-clés"**
Page 3. Rapport de branche pour 2010 et questionnaire pour celui de 2011.

VIE DES RÉGIONS

- » **Ateliers du Cisme**
Page 4. Echanges de pratiques des SSTI.
Lire aussi
» **Le magazine du Medef Grand Lille**
Page 4. "La prévention : un investissement pour l'entreprise".

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

- » **Négociations collectives**
Page 5. Les partenaires de la branche face à l'urgence de mettre en œuvre la réforme.
- » **Formation professionnelle continue**
Page 5. Maintien de l'effort de formation à hauteur de 2,4 % de la masse salariale.

MÉDICO-TECHNIQUE

- » **49^{èmes} Journées Santé-Travail du Cisme**
Page 6. Préprogramme disponible et inscriptions ouvertes.
- » **Projet de Service**
Page 6. Le diagnostic local vu par la Santé.
- » **Développement Professionnel Continu (DPC)**
Page 10. Organisme gestionnaire du dispositif.

DOSSIER

- » **Dossier spécial**
Pages 11-13. Cumul Emploi-Retraite.

JURIDIQUE

- » **La Carte de Professionnel de Santé (CPS)**
Page 14. Une nouvelle carte adressée par l'ASIP aux médecins du travail.
- » **Enregistrement des IPRP**
Page 15. Instruction de la DGT à l'attention des chefs de pôle T.



N'oubliez pas !

22 OCTOBRE 2012

CISME - CONFÉRENCE "CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DES SSTI"

Grand Hôtel - 2 rue Scribe - Paris 9^e

(14) **Muriel Mahieu** a quitté la direction de l'**AMS** (Pont-Audemer) pour succéder à **Jean Carteron** à la direction de **PST** (Caen).

(29) **Pierre Gouzin** succède à **Daniel Champs** à la présidence de **STC** (Quimper).

(75) **Bertrand Thamin** est le nouveau président du **C.M.B.** (Paris 1^{er}), il succède à **Lionel Moreau**. **Pascale Fumeau-Demay** succède à **Colette Chardon** à la direction du Service.

(94) **Geneviève Sert** assure les fonctions de Directrice générale du **Gimac** (Alfortville).

Bernard Krynen, Vice-président du **Coct**, a pris sa retraite et n'est pas encore remplacé.

Norbert Holcblat assure les fonctions de Secrétaire général, par intérim, du **Coct**.



Une nomination, un départ à la retraite, un changement récent dans l'organisation de votre Service que vous souhaitez communiquer à la profession ?

Signalez-le aux Informations Mensuelles
s.porcheron@cisme.org



Les Informations Mensuelles
paraissent 11 fois par an.

Editeur Cisme
10 rue de la Rosière - 75015 Paris
Tél 01 53 95 38 51
Fax 01 53 95 38 48
Site www.cisme.org
Email info@cisme.org
ISSN 2104-5208

Responsable de la publication
Martial BRUN

Rédaction
Martial BRUN
Françoise JACQUET
Corinne LETHEUX
Anne-Sophie LOICQ
Constance PASCREAU
Virginie PERINETTI

Assistants
Agnès DEMIRDJIAN
Sébastien DUPERY
Sylvie PORCHERON

.../...

-la circulaire d'application des décrets du 30 janvier 2012, annoncée à plusieurs reprises depuis juin, est toujours attendue. Sans revêtir le caractère d'une réglementation supplémentaire que les SSTI réclameraient, l'indication qu'elle donnera aux services de l'État, notamment afin de considérer les modalités de suivi individuel des salariés dans le cadre de l'agrément, serait un éclairage précieux dans l'élaboration du projet de Service. D'autres aspects pourraient être, par ailleurs, utilement précisés,

-les modalités de prise en charge des salariés du particulier employeur ne sont pas connues. Un accord de branche étendu ou à défaut, un décret en Conseil d'Etat, pris après avis du Cnom, devait les préciser. Ni l'un, ni l'autre n'ont été finalisés à ce jour. Ce secteur représente entre 1,5 et 2 millions de salariés (soit plus de 10 % de salariés supplémentaires pour les SSTI) et environ 5 millions d'adhérents potentiels (soit une multiplication possible par plus de 3 du nombre d'adhérents). La prise en charge de cette population est porteuse de nombreuses inconnues à l'heure d'élaborer des projets de Service,

-enfin, des représentants des Pouvoirs publics, et, en particulier, des médecins-inspecteurs régionaux, se livrent à des interprétations des textes, parfois divergentes, annonçant leurs conditions d'application avant même la sortie de la circulaire. Ces déclarations intempestives

faites aux équipes des SSTI perturbent la recherche concertée des modèles d'organisation susceptibles d'assurer effectivement la mission confiée aux Services, sur lesquels doivent se prononcer, en premier lieu, les représentants des salariés et des employeurs du Conseil d'administration. Elles contrastent avec la démarche d'autres médecins-inspecteurs qui, localement, jouent un rôle de facilitateurs, en accompagnant la réflexion sans la fermer.

Si ces inconnues ne sont pas bloquantes à proprement parler, elles rendent plus difficile la construction des projets de Service. Les SSTI sont en droit d'espérer que les semaines à venir permettent de les lever et permettent d'accélérer l'émergence de modèles d'organisation innovants, qui ne devraient laisser aucune entreprise et aucun salarié sans une solution adaptée.

En fonction du délai qui nous sépare des éclaircissements attendus, le Cisme, au nom de son Conseil d'administration, envisage de s'adresser aux partenaires sociaux et à l'Etat. Il s'agira de dire que la profession a conscience qu'elle est attendue à court terme sur sa capacité de réponse aux missions élargies qui lui sont confiées, mais que tout ne dépend pas d'elle. Son rôle est de présenter des modèles d'organisations susceptibles de satisfaire les besoins, mais avec aussi parfois, la contrainte d'avoir à demander aux décideurs d'utiliser le maximum des marges de manœuvre offertes par les nouveaux textes.

■ AGENDA

12 octobre 2012

Cisme - Commission Paritaire Nationale de Branche

10 rue de la Rosière - Paris 15^e

12 octobre 2012

EVREST et les enjeux actuels de Santé au travail

Un observatoire, un réseau, une dynamique

Asiem - Paris 7^e

18-26 octobre 2012

L'Anact organise la 9^{ème} Semaine pour la Qualité de Vie au Travail

22 octobre 2012

Cisme - Conférence "Construire ensemble l'avenir des SSTI"

Grand Hôtel - 2 rue Scribe - Paris 9^e

23 et 24 octobre 2012

Cisme - 49^{èmes} Journées Santé-travail

Grand Hôtel - 2 rue Scribe - Paris 9^e

13 novembre 2012

Cisme - Commission Paritaire Nationale de Branche

10 rue de la Rosière - Paris 15^e

22-23-24 novembre 2012

Le Congrès du sommeil

Palais des Congrès - Bordeaux

7 décembre 2012

Journée Nationale des Intervenants en Prévention de Services Interentreprises de Santé au Travail (SIST)

Cramif - Paris 19^e

11 décembre 2012

Cisme - Commission Paritaire Nationale de Branche

10 rue de la Rosière - Paris 15^e

13 décembre 2012

Les Ateliers du Cisme

Amiens